

DEPARTEMENT  
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**  
Séance du jeudi 08 février 2024

<b>Date de la convocation</b> 31/01/2024 <b>Date d'affichage</b> 31/01/2024 <b>Membres :</b> <b>En Exercice :</b> 15 <b>Présents :</b> 11 <b>Votants :</b> 12	<i>L'an deux mille vingt-quatre et le huit février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i>  <b>Présents :</b> Marie-Laure CAMBOULAS, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Françoise VIAROUGE <b>Représenté(e)s :</b> Jean-Claude FROMENT par Joël FROMENT <b>Excusé(e)s :</b> Thibault CAMMAN, Thomas LAMOTTE, Guillaume POUJOL <b>Secrétaire de séance :</b> Marie-Laure CAMBOULAS
--	--

**Objet: Admission en créances éteintes de titres - Budget Principal – liste 6511670131 - DE\_20240208\_001**

Face aux difficultés rencontrées pour recouvrer certaines créances, Monsieur le trésorier a saisi la commune d'une demande d'admission en créances éteintes de titres émis par la commune en 2021. Le montant total des créances s'élève à 65 €uros sur le Budget Principal.

Monsieur le Maire propose en conséquence d'admettre en créances éteintes la liste n° 6511670131 des titres non recouverts transmise par la trésorerie. La dépense en résultant sera prévue sur l'exercice 2024 au Budget Principal, compte 6542 "Créances éteintes".

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire M 57,

Vu la demande d'admission de créances irrécouvrables faite par le comptable public le 26 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'accepter la liste n° 6511670131 des créances d'admission en créances éteintes pour un montant total de 65 €uros.
- **DIT** que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits du compte 6542.

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture  
le 10 février 2024  
et publication ou notification  
le 10 février 2024

Roussennac, le 10 février 2024.  
Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance  
Marie-Laure CAMBOULAS

Le Maire  
Sébastien CAYSSIALS



Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue  
Date de réception de l'AR: 10/02/2024  
012-211202064-20240208-DE\_20240208\_001-DE

Mairie de Roussennac 12220 ROUSSENNAC

☎ : 05 65 63 70 68 - 📠 09 60 44 37 94 - 📧 : roussennac.mairie@wanadoo.fr